

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 février 2026

Date de convocation du Comité syndical 19 janvier 2026
 Nombre de membres du comité syndical en exercice 12
 Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés 9

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN

Absents excusés ayant donnés pouvoirs : Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Luc SEGUIN

Absents excusés : Cédric VAN STYVENDAEL,

Absente : Samira BACHA-HIMEUR, Yves BEN ITAH

Président : Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

Délibération n° 2026-04 – Modification du tableau des emplois au 1^{er} mars 2026

Après analyse des besoins de l'établissement, et l'avis du comité social territorial en date du 12 janvier 2026, il est proposé au comité syndical de modifier le tableau des emplois conformément au tableau établi ci-après :

Tableau des emplois en vigueur - depuis le 01/01/2026							Création d'emplois - décision du Comité Syndical : le 02/02/2026 - prise d'effet le 01/03/2026						
N° de poste actuel	Temps de travail du poste	Éligibilité au L331-9 2°	Libellé actuel de ou des grades possibles pour ce poste	Libellé du poste actuel (avant suppression éventuelle)	ETP occupé	Statut de l'agent occupant le poste	Date de suppression	N° de poste à la date de création	Temps de travail à la date de création	Éligibilité au L331-9 2°	Libellé de ou des grades possibles à la date de création	Libellé du poste à la date de création	ETP occupé
2311-106	8		Professeur ens. artistique O.N. Professeur ens. artistique H.O.	Accompagnateur(trice) musicale	0,50	Troubire	28/02/26	2603-106	8		Accompagnateur(trice) musicale	Accompagnateur(trice) musicale	0,40

ETP avant
Modification tableau 0,50

ETP après
Modification tableau 0,40

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du tableau des emplois tels que présentés ci-dessus ;
- DECIDE que ces modifications entreront en vigueur à compter de la date du 1^{er} mars 2026

Le Président,

Patrick ODIARD

